



COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS ET DES SITES
KONINKLIJKE COMMISSIE VOOR MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN

Commune d'Etterbeek

Service Aménagement du Territoire - Urbanisme
Avenue des Casernes, 31/1
B - 1040 BRUXELLES

Bruxelles, le 05/06/2023

N/Réf. : ETB20267_709_PU
Gest. : AH
V/Réf. : 11475
Corr: A. d'Andrimont
NOVA : 05/XFD/1825794

ETTERBEEK. Rue des Ménapiens, 38 (arch. Gustave VANDEN BEMDEN)
(= zone de protection des maisons classées situées rue des Ménapiens, 24-36 / Inventaire)
DEMANDE DE PERMIS D'URBANISME: régulariser les transformations apportées à un immeuble de quatre logements

Avis de la CRMS

Madame, Monsieur,

En réponse à votre courrier du 11/05/2023, reçu le 12/05/2023, nous vous communiquons l'avis émis par la CRMS en sa séance du 31/05/2023, concernant la demande sous rubrique.



Localisation patrimoniale du projet
© Brugis



Localisation du bien par rapport aux maisons classées (© Google Streetview)



État existant de la façade (photo jointe à la demande)

Selon la CRMS, les actes et travaux consignés dans la demande n'ont pas d'incidences négatives sur les perspectives vers et depuis les maisons classées situées à proximité directe, et n'appellent pas de remarques d'ordre patrimonial.

Les châssis en façade avant suivent les divisions d'origine, mais sont en PVC. Au vu de l'intérêt intrinsèque de la façade à rue, la CRMS demande d'opter pour des châssis en bois respectant les divisions d'origine lors du prochain remplacement.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.


A. AUTENNE
Secrétaire


C. FRISQUE
Président

c.c. : csmets@urban.brussels ; mkreutz@urban.brussels ; hlelievre@urban.brussels ; urbanisme@etterbeek.brussels ; crms@urban.brussels ; urban_avis.advies@urban.brussels ; protection@urban.brussels ; lleirens@urban.brussels ; alice.dandrimont@etterbeek.brussels

1/1